

Le texte de l'amendement est, naturellement, irréprochable. Il est impeccable. Et, comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, la partie principale de l'amendement porte sur la mise au point d'une politique nationale d'exploitation de nos propres ressources naturelles.

Si j'étais nouveau venu à la Chambre et ne connaissais pas la situation de l'affermage de nos ressources, je serais porté à approuver les arguments que j'ai entendus. Cependant, je suis député depuis assez longtemps, j'ai pris part à des débats analogues dans le passé,—en fait, j'ai déclenché de ces débats par des propositions de résolutions et autrement,—et je pense que les arguments formulés arrivent un peu tard et ne sont guère applicables, pour dire le moins.

Dans la thèse qu'il a soutenue pour présenter sa proposition d'amendement, le chef de l'opposition a dit bien clairement que le programme de mise en valeur qu'il préconise doit être réalisé sous le régime de la libre entreprise. J'ai dit, il y a un instant, qu'à mon avis la proposition n'est guère applicable étant donné les circonstances de la mise en valeur de nos ressources à l'heure actuelle. J'aimerais lui demander, pour commencer, comment il se propose d'obtenir la collaboration des sièges administratifs des grandes sociétés américaines, situés à New-York, qui ont obtenu certains droits en vertu de baux accordés en particulier par des assemblées législatives de notre pays. Comment amènera-t-il ces sociétés à constituer une association qui servirait à mettre en valeur des ressources canadiennes dont l'exploitation leur est confiée à bail?

Qu'on me permette ensuite de signaler ce fait. Lorsque nous demandons au gouvernement fédéral de mettre en vigueur un programme national de mise en valeur, il ne faut pas oublier que les ressources de notre pays sont entre les mains des provinces et que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne permet pas au gouvernement fédéral de s'occuper de ces questions. A moins que nous ne voulions y changer quelque chose, le gouvernement fédéral ne peut pas pénétrer dans les provinces pour s'occuper le moins du monde de la mise en valeur de leurs ressources.

Troisièmement j'aimerais insister sur un point. Je disais il y a un instant que le débat commençait plutôt tard, parce qu'en ce qui concerne les pipe-lines pour le transport du gaz naturel et du pétrole chez nous, c'est en 1949 que les cinq projets de loi directeurs nous ont été soumis. Nous avons fait valoir à ce moment-là tous les arguments répétés cet après-midi au sujet de l'affermage de nos ressources au bénéfice des intérêts américains. Non seulement avons-nous

fait valoir ces arguments dès 1949,—et en 1951 tout particulièrement,—mais nous avons présenté ici des motions en vue de faire assimiler les exploitants de ces pipe-lines à des transporteurs publics de façon qu'au moins les adductions principales des pipe-lines restent au Canada et ne soient pas aménagées aux États-Unis. Mais la Chambre ne nous a guère appuyés.

Seuls, ou à peu près, les membres de notre groupe se sont montrés favorables à cette initiative. Cet aspect-là de la question est réglé. Les principes à appliquer, en ce qui concerne cette ressource, ont été déterminés non seulement par le gouvernement fédéral, en ce qui concerne l'assimilation à des transporteurs publics, mais par les provinces dont on met en valeur les ressources en gaz ou en pétrole.

Nous sommes également un peu en retard pour ce qui est de l'exploitation de nos ressources de minerai de fer pour la simple raison que, lorsque ces ressources ont été initialement attribuées, ce sont les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve qui ont accordé aux entreprises d'exploration des baux de plusieurs années pour leur exploration et leur mise en valeur. Cependant, lorsqu'une demande a été soumise à la Chambre en vue de l'aménagement d'un chemin de fer dans le nord du Québec,—on demandait en même temps beaucoup d'autres concessions,—certains membres de notre groupe et moi-même avons signalé que ces entreprises d'exploration tout portant des noms canadiens servaient tout simplement de paravent à de puissantes sociétés américaines comme la *M. A. Hanna Company*, la *National Steel Company* et d'autres qui obtenaient ainsi le droit d'aménager un chemin de fer et d'exploiter les ressources de minerai de fer de l'Ungava et du Labrador.

Nous avons alors proposé que le bill visant à accorder une charte pour l'aménagement d'un chemin de fer soit déferé à un comité afin qu'on puisse en étudier les répercussions. Nous avons également demandé que le gouvernement fédéral conserve au moins 51 p. 100 des actions de cette entreprise au nom de la population du Canada, s'il était impossible de trouver, au pays, assez de capitaux de spéculation pour qu'une certaine partie des actions au moins reste entre les mains de la population du Canada. On ne nous a pas appuyés. Je rappelle à nos honorables amis que le moment de décider s'il y a lieu de détenir ces ressources, c'est lorsque la Chambre ou les assemblées législatives provinciales sont saisies de mesures législatives tendant à affermer lesdites ressources. Nous avons signalé, à propos des gisements